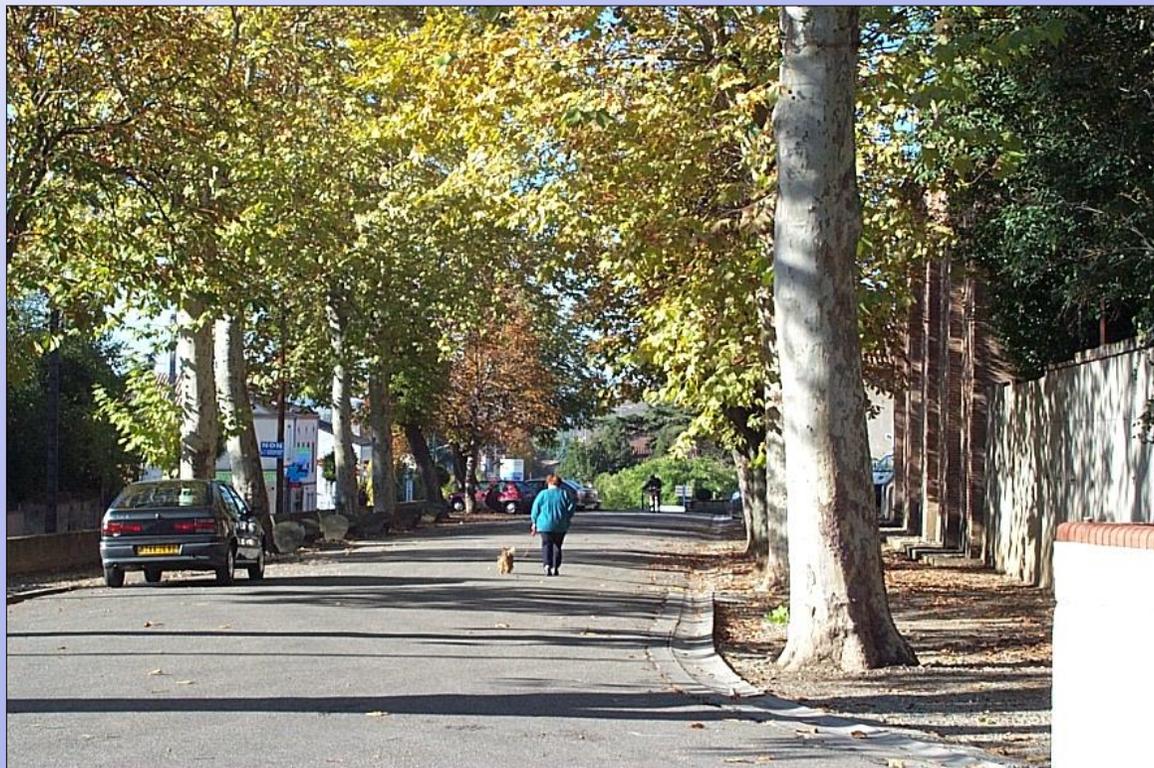


Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Commune de MONTECH

Orientations d'Aménagement et de Programmation

SECTEURS D'HABITAT OUVERTS A L'URBANISATION

OUVERTS A L'URBANISATION (ZONES 1AU)

- 1 - Sabis Nord
- 2 - Carrie
- 3 - Peyret et Tuquel
- 4 - Lagafette
- 5 - Percin
- 6 - Lacarral ouest
- 7 - Larramet
- 8 - Roussel
- 9 - Soudène
- 10 - Traverses
- 11 - Vieux Cimetière
- 12 - Lacoste
- 13 - Le Rat

OUVERT A L'URBANISATION (ZONE UC)

- 14 - Labache

FERMES A L'URBANISATION (ZONES 2AU)

- 15 - Montagne
- 16 - Sabis
- 17 - Melassou sud
- 18 - Terragnères

SECTEUR D'ACTIVITES FERME A L'URBANISATION

- 19 - Melassou

12 / Secteur de Lacoste

Exemple d'aménagement de logements en bande en entrée de quartier.

Aménager l'accès nord comme une véritable entrée de quartier (plantation d'arbres d'alignements, stationnements adéquats, mise en place de piétonniers et d'une piste cyclable reliant la RD 928)

Secteur non pourvu en réseaux actuellement classé en zone 2AU

Piste cyclable en site propre qui relie le mail du collège / lycée à la route de Montauban, en desservant toute la zone de loisirs. Celle-ci sera accompagnée d'un espace enherbé faisant office de protection, afin de préserver les orchidées (Serapias vomeracea) qui y ont été identifiées.

Voie au sud en impasse pour préserver l'espace d'équipements publics (l'accès au collège et au futur lycée se faisant sur la voirie ouest actuelle)

Protection des boisements existants et mise en place d'un accompagnement végétal et / ou de bandes enherbées avec la zone agricole.

Mise en place de haies végétales (écrans) avec le tissu urbain existant

Secteur propice à la réalisation d'une zone d'habitat type petit collectif avec RDC pouvant accueillir des commerces (cafés, boulangerie, ...)

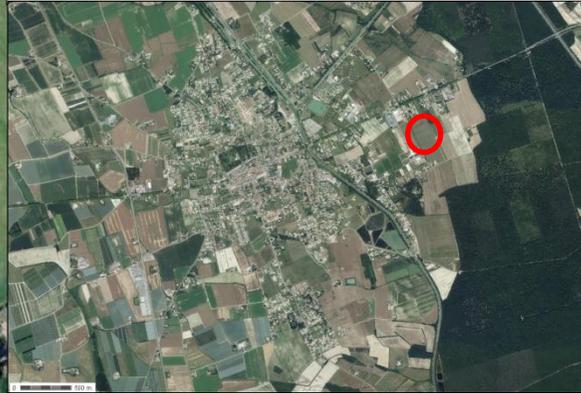
Structurer le futur quartier autour d'un espace public central

Zone réservée aux loisirs et aux Equipements publics (dojo, ...)

Zone réservée à l'emprise du projet de lysée (dont des aménagements communs sont prévus avec le collège: parvis, entrée technique, ...)

Espace boisé à préserver (limite paysagère forte)

Surface du secteur : 10 ha
Distance au centre bourg : 1 700 mètres
Estimation du nombre de logements : 90 logements (de 15 à 50 log par hectare)



- Périmètre de l'orientation d'aménagement
- ↔ Voie principale à mettre en place
- ↔ Voies secondaires
- ↔ Circulations douces à intégrer au projet
- ↔ Circulations douces existante ou en projet
- Orange box Espace public de centralité du quartier aménagé en lieu de vie (table, banc, jeux d'enfants, plantations, jeu de boules...)
- Green box Traitement paysager à intégrer au projet

